

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 janvier 2021  
N° CP-2021-1-6-2

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

#### **Service instructeur**

Service patrimoine

#### **Service consulté**

### **ATTRIBUTION ANTICIPÉE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU SOUTIEN AU PATRIMOINE**

Résumé : Au titre des politiques en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient l'animation du patrimoine dans les musées et sites patrimoniaux.

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace du 2 janvier 2021 autorisant l'exécution anticipée du budget 2021, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de deux structures pour assurer la continuité de leur fonctionnement dès le début de l'année, pour un montant total de 324 000 € réparti de la manière suivante :

- 164 000 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020, pour l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling,
- 160 000 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020, pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant et la convention correspondants, joints en annexe.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin réunie le 17 décembre 2020.

Au titre des politiques en faveur du patrimoine, la Collectivité européenne d'Alsace soutient le fonctionnement et les actions d'animation menées par certains musées et sites patrimoniaux. Le parc et le musée textiles de Wesserling et l'écomusée d'Alsace à Ungersheim sont soutenus à ce titre par le biais de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Pour permettre, dès début 2021, la continuité des activités de ces deux sites, déjà impactés par la crise sanitaire de 2020, et compte tenu du vote du Budget Primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace le 15 février 2021, la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin du 17 décembre 2020 a donné un avis favorable

à l'attribution d'une subvention par anticipation à ces associations. Il est rappelé que ces 2 sites sont habituellement fermés de janvier à avril et que la situation sanitaire actuelle les a contraints à fermer dès novembre. Ils ne généreront donc aucune recette de billetterie jusqu'en avril 2021.

L'attribution éventuelle d'un complément aux présentes subventions et d'une subvention d'investissement à chacune de ces structures associatives, sera soumise à une nouvelle délibération après l'adoption du Budget Primitif 2021.

Pour information, pour les structures bas-rhinoises, la nécessité d'attribution anticipée dans l'attente du budget primitif, n'a pas été relevée par les opérateurs par rapport au mode de versement usuel des subventions.

➤ **Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling**

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling assure la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial, comprenant le parc et le musée textiles.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling a sollicité, conformément à la convention de partenariat 2020-2022, signée le 23 Janvier 2020, une aide au fonctionnement de 410 000 € au regard d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 120 820 € et une subvention d'investissement de 100 000 € correspondant à son programme d'investissement.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling d'une subvention de 164 000 €, correspondant à 40 % de la subvention d'un montant de 410 000 € allouée en 2020, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2021 telles qu'adoptées par l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace le 2 janvier 2021,
- de valider et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 23 Janvier 2020, joint en **annexe 1 au rapport**.

➤ **Association de l'Ecomusée d'Alsace**

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace gère les activités du site de l'écomusée d'Alsace à Ungersheim qui vont de la sauvegarde à l'animation du patrimoine alsacien du site (biens immobiliers et mobiliers, savoirs faire, écosystèmes, etc.).

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'association de l'Ecomusée d'Alsace a sollicité une aide de fonctionnement de 400 000 € au regard d'un budget prévisionnel d'un montant de 2 770 000 € et une subvention d'investissement de 250 000 € sur un programme d'investissement de 550 000 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement à l'association de l'Ecomusée d'Alsace d'une subvention de 160 000 €, correspondant à 40 % de la subvention d'un montant de 400 000 € allouée en 2020, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2021 telles qu'adoptées par l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace le 2 janvier 2021,
- de valider et d'autoriser le Président à signer la convention annuelle jointe en **annexe 2 au rapport**.

Au vu de ce qui précède, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2021 telles qu'adoptées par l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace le 2 janvier 2021, je vous propose :

- ▲ d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement ci-après, conformément à l'annexe A au rapport :
  - 164 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020 ;
  - 160 000 € à l'Association Ecomusée d'Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020 ;
- ▲ de valider et d'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant et la convention qui formalisent l'octroi des aides précitées, à savoir :
  - l'avenant n° 1 à la convention du 23 Janvier 2020 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, joint en annexe 1 au rapport ;
  - la convention avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, jointe en annexe 2 au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY